

La situation sur le marché du travail valaisan

Rapport annuel 2015

Marché du travail
Service de placement public
Mesures du marché du travail
Main-d'œuvre étrangère



Table des matières

Les objectifs du SICT	3
L'organisation 2015 du SICT	3
En 2015 en Valais...	4
1. Evolution du marché du travail valaisan	5
2. Emploi et marché du travail	7
Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	7
Les offices régionaux de placement (ORP)	7
Les mesures de réinsertion sur le marché du travail	8
La collaboration interinstitutionnelle (CII)	9
L'observation du marché du travail (OVE)	10
Le service juridique	10
3. Publications	11
4. Activité politique	11
5. Dépenses et financements	12
6. Adresses utiles : les principaux acteurs du chômage en Valais	13
7. Définitions et abréviations	14

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service,
Tél. 027 606 73 05, peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Impressum

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:
Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

Reproduction autorisée en mentionnant la source

Les objectifs du SICT

Objectifs politiques

« Emploi et marché du travail »

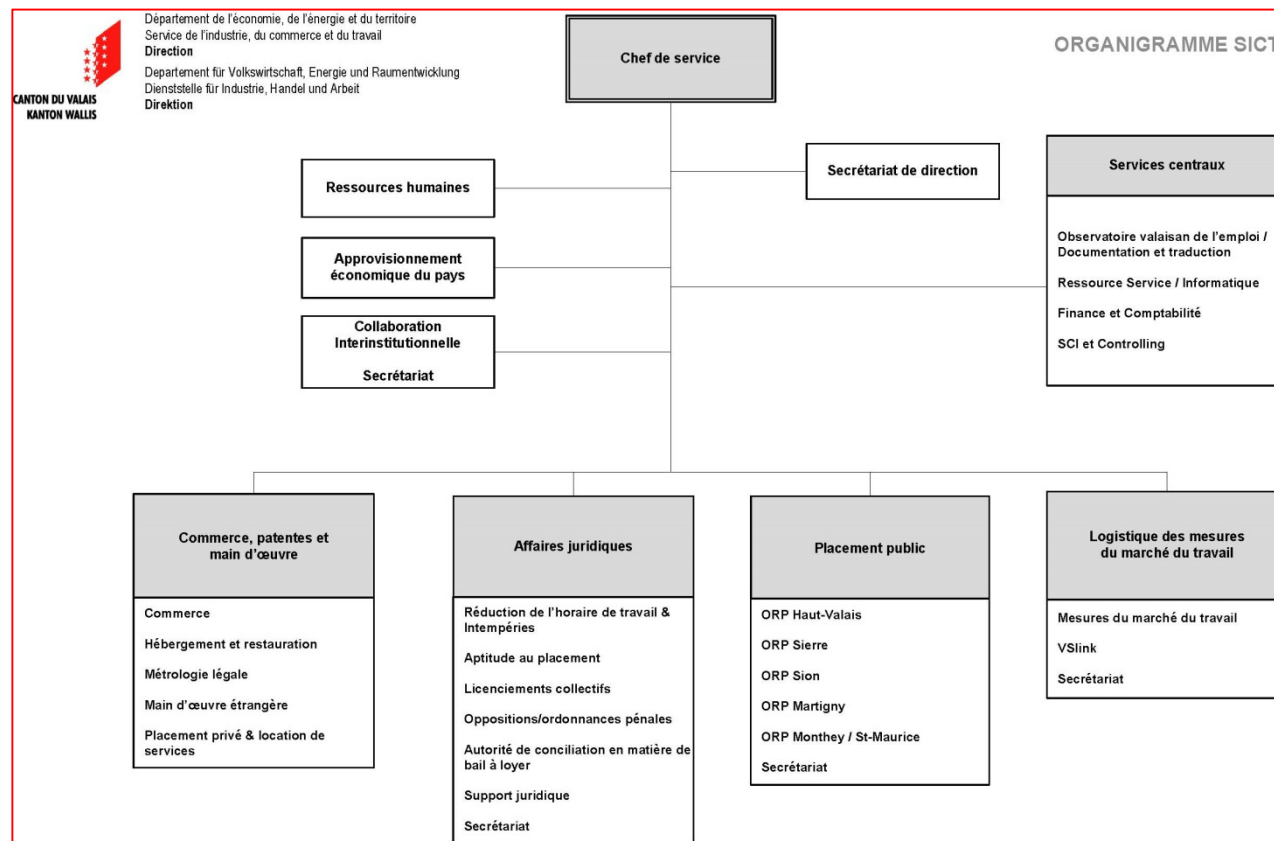
Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'**équilibre du marché du travail** et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la **réalisation des activités économiques**.

Sous-objectifs politiques 2015

« Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant
- 2 Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
- 5 Assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (AC - AI - AS - Formation professionnelle - Addiction VS - SUVA) les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale

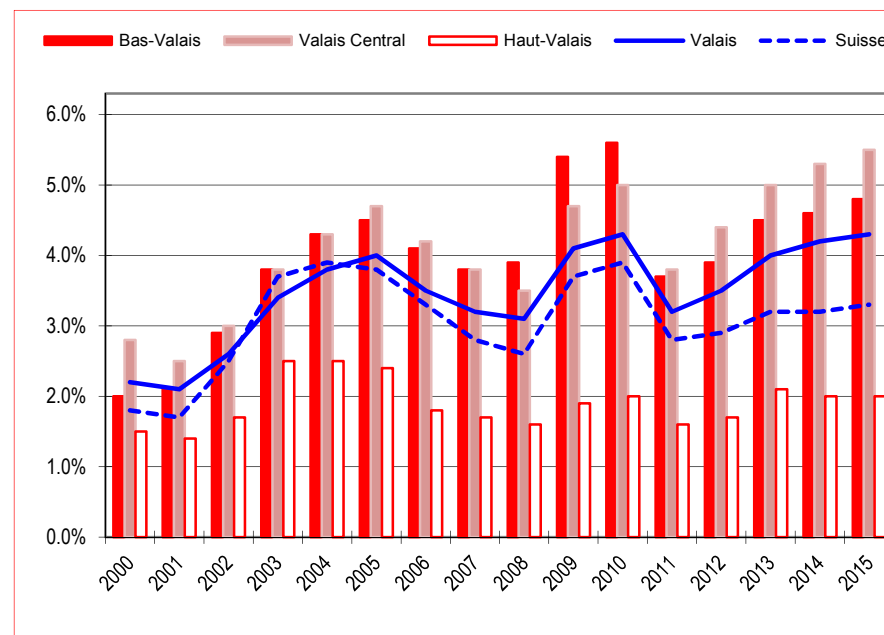
L'organisation 2015 du SICT



En 2015 en Valais ...

		Diff	Diff en %
	progression du PIB		Env. +0.1%
4.3%	taux de chômage	+0.1 pt	
7028	personnes étaient inscrites au chômage chaque mois en moyenne	+255	+3.8%
81'467	entretiens de conseil ont été menés par les conseillers ORP	+2268	+2.9%
11'294	personnes ont participé à une mesure fédérale de réinsertion	-522	-4.4%
22'173	nouvelles inscriptions au chômage ont été enregistrées	+550	+2.5%
170	situations ont été annoncées au bureau CII	-4	-2.3%
318	oppositions ont été déposées auprès du SICT	+58	+22.3%
344	personnes ont visité chaque jour le site www.vs.ch/sict	+55	+19%

327'740'947	Fr. ont été dépensés pour le chômage en Valais, dont :	14'481'923	+4.6%
80%	pour les indemnités		
10%	pour les mesures de réinsertion		
9%	pour les frais d'exploitation		
96%	financés par la Confédération		
4%	financés par le Canton		



Evolution du taux de chômage depuis 2000

Chômage 2015			
	Taux	Chômeurs	
Valais	4.3%	7'028	↗
Haut-Valais	2.0%	821	↘
Valais central	5.5%	3'359	↗
Bas-Valais	4.8%	2'848	↗
Suisse	3.3%	142'810	↗

1. Evolution du marché du travail valaisan

Evolution de la conjoncture et perspectives

	2015	Prévision 2016
Evolution du PIB Valais	Env. +0.1%	0.0%
Evolution du PIB Suisse	+0.8%	+1.2%

Valais. Selon la Banque Cantonale du Valais, le **PIB cantonal est resté quasi stable en 2015**. Cette timide croissance (+0.1%) résulte de la valeur des exportations qui s'est contractée sous l'effet de la force du franc suisse. A cela se sont ajoutés une météo difficile et des plans de restructuration de personnel dans le domaine de la chimie-pharmaceutique freinant ainsi sa croissance.

Bien que les experts de la Banque Cantonale du Valais prévoient un affaiblissement progressif du franc suisse en 2016, qui facilitera les exportations valaisannes, l'application stricto sensu de la Lex Weber pourrait entièrement absorber ces effets positifs. La valeur du secteur de la construction pourrait en effet connaître une contraction de près de 4.7%.

C'est donc une croissance nulle que le PIB cantonal devrait à nouveau connaître en 2016.

Suisse. Selon le groupe d'experts de la Confédération, la croissance du **PIB de la Suisse, bien que plus modérée, demeure positive (+0.9%) en 2015**. Ce ralentissement de la croissance est le résultat de trois facteurs principaux : la force du franc suisse par rapport aux autres monnaies, principalement l'euro et le dollar, le faible dynamisme du commerce mondial et le ralentissement de l'économie nationale.

Pour 2016, les experts prévoient une reprise accélérée de la croissance avec une augmentation du PIB qui pourrait atteindre 1.4%.

Cette perspective économique positive dépendra toutefois de la reprise économique des pays industrialisés ainsi que de l'évolution conjoncturelle des économies émergentes qui ont connu un ralentissement significatif durant le dernier semestre 2015.

Evolution du chômage et perspectives

	2015	2014	Diff.
Taux de chômage Suisse	3.3%	3.2%	+0.1 pt
Taux de chômage Valais	4.3%	4.2%	+0.1 pt
Taux de chômage Haut-Valais	2.0%	2.0%	0.0 pt
Taux de chômage Valais Central	5.5%	5.3%	+0.2 pt
Taux de chômage Bas-Valais	4.8%	4.6%	+0.2 pt
Nombre de chômeurs Suisse	142'810	136'764	+4.4%
Nombre de chômeurs Valais	7'028	6'773	+3.8%
Nombre de chômeurs Haut-Valais	821	831	-1.2%
Nombre de chômeurs Valais Central	3'359	3'237	+3.8%
Nombre de chômeurs Bas-Valais	2'848	2'705	+5.3%
Nombre de chômeurs dans la construction	1'299	1'305	-0.5%
Nombre de chômeurs hôtellerie-restauration	995	1'025	-2.9%
Nombre de chômeurs dans l'agriculture	491	472	+4.0%
		Prévision 2016	Diff
Prévision taux de chômage Suisse		3.4%	+0.1pt
Prévision taux de chômage Valais		4.4%	+0.1pt

Le **taux de chômage a augmenté à 4.3% en Valais (+0.1 pt)** en 2015. Le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 6'773 à 7'028 (+255 ou +3.8%). Le chômage s'est maintenu à un niveau légèrement supérieur à celui de 2014 durant toute l'année. Le taux de chômage le plus élevé (5.8%), avec 9'381 chômeurs, a été enregistré en décembre, tandis que le mois de juillet a comptabilisé le taux le plus faible (3.4%). La différence entre ces deux taux est due avant tout aux **fluctuations saisonnières, ressenties principalement dans les secteurs de la construction, du tourisme et de l'agriculture**.

Le ralentissement de la conjoncture suisse annoncé en 2014 a été ressenti sur le marché du travail en 2015. **Le taux de chômage pourrait ainsi encore augmenter en 2016** et avoisiner 4.4% pour le canton du Valais.

Evolution de l'emploi

Le **nombre d'emplois a progressé de 0.9%** à 4.897 millions au 4^{ème} trimestre 2015 en **Suisse** par rapport au même trimestre de l'année dernière. La région lémanique, à laquelle appartient le Valais, a enregistré une hausse de l'emploi de 0.5% pour cette période. Sur le plan suisse, l'**emploi a légèrement baissé dans le secteur secondaire** (-0.6%), alors qu'il a progressé **dans le tertiaire** (+1.4%). Dans le secondaire, l'emploi a reculé de 0.9% dans l'industrie et de 0.2% dans la construction. Dans le tertiaire, il a progressé de 2.8% dans la santé et de 1.2% dans la restauration, alors qu'il a reculé de 1.8% dans l'hébergement.

Evolution du travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services.

	2015	2014	Diff
Nombre d'heures louées (en milliers)	6'106'27	5'974'630	+2.2%
Nombre de personnes engagées	11'647	10'901	+6.8%

Le recours au travail intérimaire a continué à progresser en 2015. Ce résultat confirme que les entreprises font de plus en plus appel à ce type d'engagement, notamment pour des raisons de flexibilité.

Evolution de la main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2015	2014	Diff
Ressortissants UE 25/AELE : annonces (activités < 3 mois)	6'847	6'485	+362
Ressortissants bulgares et roumains : courte durée (<12 mois, permis L)	251	265	-14
Ressortissants bulgares et roumains : séjour (5 ans, permis B)	12	12	0
Ressortissants de pays tiers : autorisations > 4 mois	90	91	-1
Ressortissants de pays tiers : autorisations courte durée contingentées	45	63	-18
Ressortissants de pays tiers : autorisations à l'année	24	17	+7
Domaine de l'asile : autorisations	424	458	-34

Recrutement dans l'UE (UE 25 / AELE)¹

Malgré les incertitudes et les négociations entre la Suisse et l'Union européenne suite à la votation du 9 février 2014 (initiative sur l'immigration de masse), les ressortissants de l'**UE 25 bénéficient toujours d'une liberté totale de circulation** grâce à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Pour les ressortissants des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), une réglementation similaire est valable. Les activités d'une durée inférieure à trois mois ne nécessitent qu'une annonce auprès de l'autorité compétente. Dans l'attente des nouvelles dispositions légales, les conditions actuelles de recrutement de l'ALCP demeurent valables.

Recrutement dans les derniers Etats entrés dans l'UE

La priorité du personnel indigène s'applique encore pour les ressortissants de nationalité bulgare et roumaine. Cette mesure limite les attributions et l'augmentation des recrutements. Un contingent fédéral annuel particulier est attribué à la Croatie, car aucun accord de libre circulation n'a encore été signé avec elle en 2015.

Recrutement dans les pays tiers

Une **politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne** continue à être appliquée concernant les ressortissants d'états non membres de l'UE ou de l'AELE. En effet, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Les principaux pourvoyeurs d'emplois dans le domaine de l'asile restent l'hôtellerie-restauration de montagne, les activités domestiques et l'agriculture. Les **requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail au terme d'un délai d'attente**, si la situation économique le permet. A contrario, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, soit un accès facilité au marché du travail, sous réserve du respect des conditions de travail

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté du Liechtenstein, République slovaque, Slovénie, Suède, République tchèque

2. Emploi et marché du travail

Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue d'un retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Valais	122.2	121.8	11.8	11.9	14.9	14.2	5.8	6.0
Suisse	152.9	154.6	20.0	20.4	19.7	19.0	4.6	4.4

Les indicateurs de résultat 2014-2015

Le **dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant** selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO :

1. la durée moyenne du chômage ;
2. le pourcentage d'entrées au chômage de longue durée ;
3. le pourcentage d'arrivées en fin de droits ;
4. le pourcentage de réinscriptions au chômage.

Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Les offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Haut-Valais.

	2015	2014	Diff
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (VS)	123.4	127.2	-3.8
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (CH)	107.4	106.6	+0.8
Inscriptions au chômage	22'173	21'623	+550
Entretiens de conseil et de contrôle	81'467	79'199	+2268
Journées d'information	6578	6400	+178
Acquisition de places vacantes	3983	3889	+94
Placements et assignations à des GI	1725	1888	-163

Activités spécifiques en 2015

Activités au service des demandeurs d'emploi. La **moyenne annuelle de dossiers** par conseiller, en baisse en 2015, reste malgré tout élevée en comparaison nationale. Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté par rapport à l'année 2014, de l'ordre de 2.5%. Les variations sont importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (1227) et celui où il est le plus élevé (4023), en raison de la saisonnalité de l'activité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme.

Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur cette hausse du chômage, avec une hausse de 2.7% par rapport à 2014, de même que le nombre de participants aux journées d'information, qui s'élève à 6'578 personnes en 2015 (6400 en 2014).

Le projet de **stratégie cantonale de réinsertion** a été lancé en 2015. Il vise prioritairement à permettre au service public de l'emploi de mener au mieux sa mission, grâce à un suivi différencié et adéquat des demandeurs d'emploi, un contact avec les entreprises efficace et privilégié ainsi qu'une mise à disposition optimale de mesures du marché du travail. En lien avec de nouvelles conditions-cadres légales et économiques, ce projet du SICT permettra à terme de lutter encore plus efficacement contre le chômage, en proposant aux entreprises des profils de compétences adaptés et en apportant aux demandeurs d'emploi une aide ciblée en vue d'un retour à l'emploi.

Activités au service des entreprises. La **structure du contact entreprises** a été consolidée en 2015, afin de promouvoir et faciliter le placement en entreprise des demandeurs d'emploi. Sur le plan organisationnel, les ressources en personnel ont été renforcées et les processus de travail harmonisés. Dans le cadre des contacts privilégiés avec les entreprises, les rencontres, présentations et collaborations avec les acteurs du marché du travail ont été intensifiées.

Les mesures de réinsertion sur le marché du travail

L'Assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail (MMT) afin d'aider à la réinsertion des personnes en recherche d'emploi.
Le Canton du Valais finance également des mesures **cantoniales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

	2015	2014	Diff.
Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Jours	Jours	
Cours	102'305	94'174	+8131
Entreprises de pratique commerciale	11'936	10'785	+1151
Stages de formation	17'269	16'322	+947
Programmes d'emploi temporaire (PET)	132'323	139'836	-7'513 ²
Semestres de motivation (SEMO)	39'605	52'862	-13'257 ³
Stages professionnels	6315	5347	+968
Allocations d'initiation au travail (AIT)	33'181	30'336	+2'845
Allocations de formation (AFO)	3060	2683	+377
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	5518	6624	-1'106
Soutien d'une activité indépendante	3266	3835	-569
Total	354'778	362'804	-8'026

Vue d'ensemble - utilisation des mesures. L'utilisation des mesures du marché du travail (MMT) a reculé de 2.3% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par un besoin plus faible en mesures d'une durée de plusieurs semaines (semestres de motivation, programmes d'emploi temporaire).

La hausse de l'utilisation des MMT dans le domaine des cours qualifiants et des mesures dans le premier marché du travail est, par contre, **positive**. Les mesures en entreprise jouent un rôle très important dans l'optique de la **réinsertion durable** des demandeurs d'emploi. Elles peuvent être développées grâce au bon positionnement des ORP sur le

² et ³ La forte diminution des jours dans les PET et les SEMO provient du système de calcul du SECO. Le système PLASTA opère en effet la répartition annuelle des jours en fonction de la période de décision. Pour les mesures d'emploi, comme les PET et les SEMO, le nombre de jours des mesures qui chevauchent sur deux années est entièrement comptabilisé sous l'année d'entrée dans la mesure. Cela entraîne donc une différence annuelle du nombre de jours qui ne sera compensée que si l'analyse porte sur plusieurs années.

marché du travail. Il faut également continuer à favoriser l'**activation** en PET pendant le délai-cadre régulier, afin de prévenir les arrivées en fin de droit.

Activités spécifiques en 2015

« **Art. 59d LACI** » en lien avec l'**immigration**. La collaboration avec la **Croix-Rouge** a été renouvelée et adaptée aux besoins actuels. Une **convention** entre le SICT et la Croix-Rouge sera signée au début 2016. Dans le cadre des mesures d'intégration pour les réfugiés reconnus qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour et de travail F en qualité de réfugiés, la Croix-Rouge prend en charge la part du coût des mesures nationales qui incombe au Canton.

Positionner les nouvelles mesures cantonales et remettre à niveau les connaissances des conseillers ORP sur le dispositif d'insertion. La mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs (LEMC) s'est poursuivie conformément aux objectifs fixés. La communication auprès des ORP a été renforcée afin de favoriser les mesures de soutien à la prise d'emploi en entreprise. Ces mesures sont dépendantes du marché de l'emploi et du contexte économique.

La **formation sur les mesures** des conseillers en personnel ORP a été optimisée. La **présence** des collaborateurs de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) au sein des ORP a été renforcée. Le **matériel d'information et la documentation** destinés aux conseillers en personnel ORP sont continuellement remis à jour.

Programmes d'emploi temporaires (PET) qualifiants. A l'avenir, le programme d'emploi temporaire (PET) doit se profiler comme un **programme qualifiant**. L'accent doit être mis sur ce **changement de stratégie**. L'assurance-chômage est l'assurance sociale qui a le positionnement le plus proche du **premier marché du travail**.

Le **soutien** des associations professionnelles et des syndicats est indispensable pour pouvoir concrétiser ce changement de stratégie. Le SICT a déposé une requête dans ce sens auprès de la **commission tripartite « Mesures du marché du travail »**. Le SICT souhaite obtenir, pour l'assurance-chômage, les mêmes **conditions** que celles de l'assurance-invalidité et l'aide sociale, afin d'améliorer la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le premier marché du travail.

Mesures de formation. Les mesures de formation sont, à côté du coaching dans le domaine de la recherche d'emploi, un élément important pour l'évaluation des **compétences sociales** des demandeurs d'emploi. Elles sont utilisées **en combinaison** avec des mesures d'évaluation des compétences spécifiques et ce, en fonction de la stratégie de réinsertion. Une évaluation professionnelle de l'**employabilité** de la personne en recherche d'emploi peut ainsi être réalisée.

Il est également possible de répondre aux besoins **individuels** de chaque personne. Les mesures de formation permettent en effet de mener une **stratégie de réinsertion** optimale

en fonction du public visé (cadres, 50+, jeunes, qualifiés, non qualifiés). Les mesures de formation collectives et individuelles sont à la disposition des demandeurs d'emploi dans le Valais Romand et le Haut-Valais.

Mesures cantonales

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2015	Décisions 2014	Diff.
Programmes de qualification	371	529	-158
Allocations cantonales d'initiation au travail	31	27	+4
Stages professionnels cantonaux	2	0	+2
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	0	10	-10
Cours pour personnes en fin de droit	6	5	+1
Total	410	571	-161

Le Fonds cantonal pour l'emploi est impacté par la **situation financière** tendue du Canton. La **hausse de la participation financière du Canton** aux coûts du service de l'emploi et des mesures du marché du travail - qui est couverte par le fonds cantonal - a une **influence** sur les moyens à disposition pour les mesures de réinsertion des demandeurs d'emploi qui n'ont pas droit aux prestations de l'AC.

En raison de cette **situation** tendue, le SICT a été contraint en juin 2015 déjà de lancer des mesures d'économie dans le domaine des mesures cantonales du marché du travail. La mesure cantonale Programme de qualification en a ressenti les premiers **effets**. Cette mesure d'économie a permis de poser la base pour le **maintien** des mesures en entreprise (allocations cantonales d'initiation au travail, stages professionnels cantonaux) et pour la réinsertion des jeunes (semestre de motivation).

VSlink

En 2015, **VSlink a fêté ses 10 ans**. A cette occasion, le « **Guide des emplois hautement qualifiés** », publié pour la première fois en 2010, a été réédité. Pour cette nouvelle édition, la stratégie de VSlink a été axée sur le contact avec les entreprises. Une centaine d'entre elles ont donc été visitées conjointement avec les répondants entreprises des ORP afin de positionner les prestations de VSlink et des ORP. Ces visites ont permis de renforcer le partenariat avec les entreprises aussi bien pour les personnes qualifiées que non qualifiées.

Comportant près de 200 fiches entreprises, le « Guide des emplois hautement qualifiés » a été présenté officiellement le 26 novembre 2015 à l'occasion d'une discussion-podium sur les défis et enjeux du recrutement des personnes hautement qualifiées. Cette rencontre a

remporté un vif succès et a participé à l'accroissement de la notoriété de VSlink. En 2015, on comptabilise ainsi **près de 10'000 utilisateurs de plus** que l'année précédente.

La collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.

Les pratiques professionnelles évoluent tant en raison des nouvelles législations que des profils des bénéficiaires. La CII devient une nécessité dans le quotidien des institutions. La part des dossiers relevant d'une collaboration bi- ou multilatérale varie de 11 à 45% en fonction des dispositifs consultés. Les activités de la CII portent donc sur la mise en place de mesures de type structurel ainsi que sur la gestion des situations complexes annoncées par les six différents partenaires.

Activités spécifiques en 2015

Tous les collaborateurs engagés récemment ont participé à une première journée de **formation à la CII**. A l'aide d'une **charte**, les six partenaires garantissent leur engagement à une culture CII. Présentée formellement par les organes de gestion, la **directive d'implémentation de la CII** contraint les directions régionales à la promouvoir en assumant l'organisation de manifestations.

Concernant la **coopération bilatérale** entre les ORP et les CMS, celle-ci s'est renforcée suite à la mise en œuvre de la directive qui définit un cadre approprié aux transitions d'un dispositif à un autre. Ces transitions font l'objet de procédures contraignantes pour les deux partenaires.

En 2015, le nombre de situations complexes annoncées **se stabilise à 170**. 47% des personnes coachées par les tandems ORP-CMS et 33% des personnes au bénéfice d'un case management ont retrouvé un emploi.

L'observation du marché du travail (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan

L'OVE collecte, analyse et met à disposition des **informations sur le marché du travail valaisan** (évolution générale du chômage, évolution dans différentes branches économiques). Il observe **l'évolution du marché du travail** valaisan en réalisant des **analyses des caractéristiques des demandeurs d'emploi** et des personnes actives en général. Il réalise également des **enquêtes sur l'évolution des salaires** sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne (CTVS) pour les mesures d'accompagnement et la lutte contre le travail au noir. De plus, il **collabore avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)** pour des enquêtes sectorielles sur le marché du travail romand.

Activités spécifiques en 2015

En 2015, l'OVE a collaboré avec l'ORTE pour la réalisation du site internet www.ricrac.ch, référentiel intercantonal romand sur les activités et compétences de toutes les professions référencées dans le système PLASTA.

L'OVE a également rédigé le rapport intermédiaire sur l'enquête concernant le niveau des salaires dans l'agriculture sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS).

Le service juridique

Le service juridique du SICT statue sur les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'indemnités intempéries (INTEMP), examine l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi et traite les oppositions contre ses propres décisions ou celles des ORP.

Evolution des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et des indemnités en cas d'intempéries (INTEMP)

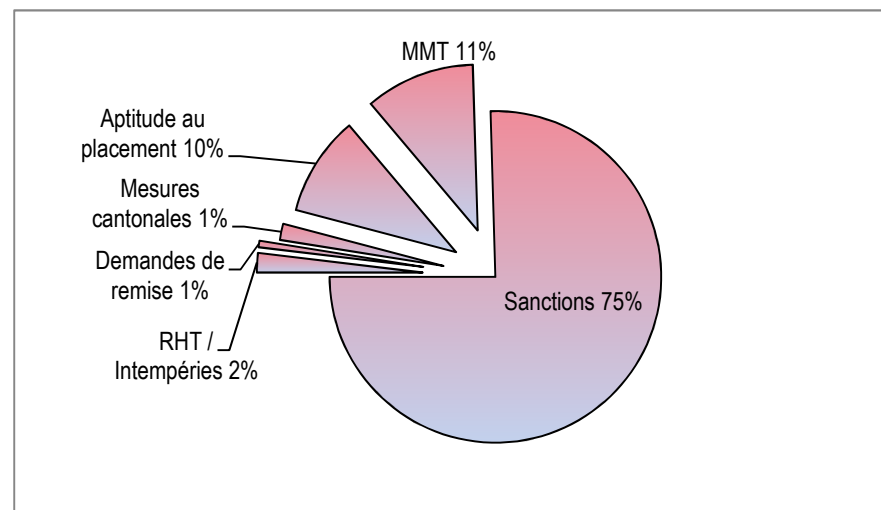
	2015	2014	Diff
Indemnités RHT	1'833	1'809	+1.3%
Indemnités INTEMP	5'325	4'656	+14.4%
Total RHT + Intempéries (En milliers de Fr).	7'158	6'465	+10.7%

Les **paiements de l'indemnité en cas de RHT sont restés stables**. Comme en 2014, toutes les branches économiques ont été touchées de la même manière, sans que l'une d'elles n'apparaisse fragilisée.

L'indemnité en cas d'intempéries est influencée par la rigueur de l'hiver. Ainsi, **2015 se situe dans la moyenne d'un hiver clément**.

Contentieux

	2015	2014	Diff.
Examen de l'aptitude au placement	309	237	+72
Cas soumis par les ORP valaisans	175	132	+43
Cas soumis par les caisses de chômage	134	105	+29
Oppositions déposées	318	260	+58
Oppositions traitées	285	195	+90
Suspens au 31.12	160	127	+33



Procédures d'opposition

Examen de l'aptitude au placement. Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

309 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2015. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 84% des cas.

Oppositions. La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP. Comme en 2014, **les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (75%)**, ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement (9%). Le bien-fondé des décisions initiales a dans la grande majeure partie des cas été confirmé par le SICT. Sur 285 oppositions traitées, seules 38 ont été admises ou partiellement admises.

3. Publications

Retrouvez toutes les publications du Service sur www.vs.ch/sict

Site internet www.vs.ch/sict

Nombre de visites	2015	2014	Diff.
Nombre de visites sur le site	120'816	105'350	+15%
Moyenne mensuelle	10'068	8'789	+15%
Moyenne journalière	344	289	+19%
Maximum journalier	601	576	+4%
Page la plus visitée : Permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère	19'590	18'900	+4%

120'816 visites ont été comptabilisées sur le site www.vs.ch/sict en 2015, soit une hausse de 15% par rapport à l'année précédente. La **moyenne mensuelle** dépasse pour la première fois la barre des 10'000.

La **moyenne journalière** du nombre de visites a atteint **344 (+19%)**, la plus élevée ayant été enregistrée en septembre (378) et la plus basse en février (288). Le nombre le plus élevé de visites en un jour a varié entre **601** (vendredi 27 mars 2015) et **93** (samedi 14 février 2015).

La page sur les permis de travail pour la main-d'œuvre étrangère reste la plus visitée du site du SICT (19'590 visites au total, +4%). Cette page représente près de 11% des visites sur le site.

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle
Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet à la page : <https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », publié chaque mois
Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet à la page <https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet à la page <https://www.vs.ch/web/sict/ove>

4. Activité politique

Interventions parlementaires

Question No 7 du 08.03.2015 De Guillaume Sonnati (suppl.), AdG/LA, et Olivier Turin, AdG/LA (suppl.), « *Libérer les salariés Tamoil de leur obligation de travailler en cas de licenciement!* »

Interpellation urgente 4.0136 du 09.03.2015 par Olivier Turin AdG/LA et Guillaume Sonnati AdG/LA (suppl.), « *Les conséquences sociales, économiques et sécuritaires de la fermeture de la raffinerie Tamoil!* »

Question No 13 du 09.06.2015. De Jean-Luc Addor et Alexandre Cipolla (UDC).
« *Préférence nationale pour les victimes de licenciements.* »

5. Dépenses et financements

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont entièrement financés par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage et ne sont donc pas à la charge du Canton. Comme le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Nature	2015			Total 2015	Total 2014	Différence
	Dépenses	Financement				
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)			
Total frais d'exploitation	30'904'936	30'864'093	69'421	30'933'514	29'454'807	+5%
Total MMT fédérales	28'598'915	28'598'91	0	28'598'915	27'715'144	+3.2%
Total MMT cantonales	5'221'212	0	5'221'212	5'221'212	5'581'545	-6.5%
Total mesures marché du travail	33'820'127	28'598'91	5'221'212	33'820'127	33'296'689	+1.6%
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	207'679		207'679	207'679	133'641	+55.4%
Indemnités journalières	254'577'252	254'577'252		254'577'252	243'097'602	+4.7%
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)	1'832'522	1'832'522		1'832'522	1'843'903	-0.6%
Indemnités en cas d'intempéries	5'325'289	5'325'289		5'325'289	4'597'595	+15.8%
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'280'821	1'280'821		1'280'821	1'071'044	+19.6%
Total indemnités	263'015'884	263'015'884		263'015'884	250'610'144	+5%
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-8'243'000	8'243'000	-	- ⁴	
TOTAL	327'740'947	314'235'891	13'741'312	327'977'203	313'495'280	+4.6%
Nombre moyen de chômeurs en Valais				7028	6773	+3.8%
Taux de chômage moyen en Valais				4.3%	4.2%	+0.1 pt

Chômage 2015 en Valais : dépenses et financement (Situation en mars 2016. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement).

⁴ Le montant de la participation cantonale aux coûts du fonds fédéral se montait à Fr. 8'185'000.- pour l'année 2014.

6. Adresses utiles

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, www.vs.ch/sict
☎ 027 606 73 10, ☎ 027 606 73 04,
sict-diha@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2, ☎ 027 606 92 50,
☎ 027 606 92 51, orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny, ☎ 027 606 92 21, ☎ 027 606 92 22,
orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Sion, Place du Midi 40, 1950 Sion, ☎ 027 606 93 00, ☎ 027 606 93 04,
orpsion@admin.vs.ch

ORP Sierre, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre, ☎ 027 606 94 00, ☎ 027 606 94 04,
orpsierre@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig, ☎ 027 606 94 50, ☎ 027 606 94 54,
ravoberwallis@admin.vs.ch

Les organisateurs d'emploi temporaire mandatés par le SICT en Valais

ARSET Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion

CARITAS Valais, Région de Sion www.caritas-valais.ch

COREM, Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch,

CRTO Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

GETAC Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale, www.vs.ch/web/cch/getac

OPRA Programme qualifiant du marché du travail, région du Haut-Valais www.opra.ch

OSEO Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion www.oseo-vs.ch,

Tremp'l'intérim Région de Martigny www.trempinterim.ch

La commission tripartite « Mesures du marché du travail »

Président

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Membres

Actis Pierre-Yves, Secrétaire de l'UPSA

Bosi Christophe

Carron Blaise, Secrétaire syndical UNIA Valais

Chabbey Patrik, Secrétaire général SCIV

Cotter Michel, Collaborateur économique SICT

Eyer German, Leitender Sektionssekretär UNIA

Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT

Fontannaz, Gabriel, Directeur général Grimcolor

Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT

Lattion Stéphane, Paysagiste

Piffeteau Ursula, Collaboratrice économique, SICT

Pollinger Diovisalvi Daniela, Regionalsekretärin Syna

Schmid Markus, Président de l'association hôtelière du Valais (AHV)

Vejvara Pierre, Secrétaire régional SCIV Chablais

Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG

Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA

Zumofen Alain, Chef de section LMMT, SICT

La commission tripartite « Offices régionaux de placement »

Président

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Membres

Bérod Patrick, Directeur Association Hôtelière du Valais

Carron Blaise, Secrétaire syndical UNIA Valais

Chabbey Patrick, Secrétaire général SCIV

Delasoie Marcel, Secrétaire général UVAM

Eyer Germann, Leitender Sektionssekretär UNIA

Felley Pierre-Yves, Directeur Chambre valaisanne d'agriculture

Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT

Fournier Laurence, Gérante

Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT

Jentsch Yves, Associé et gérant YVJobs

Savoy, Dominique, Cheffe ORP SICT

Schnyder Alwin, RAV Chef SICT

Thurre François, Secrétaire régional SCIV Martigny

Tscherrig Johann, Regionalverantwortlicher Syna

Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG

Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA

Zumofen Alain, Chef de section LMMT, SICT

Membres avec voix consultative

Frésard Jean-Claude Directeur Caisse cantonale valaisanne de chômage

Pottier Claude, Chef de service, Service de la formation professionnelle

7. Définitions et abréviations

Définitions

Assignment : instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'office du travail et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'office du travail, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC) : indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 22 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT) : mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les AIT cantonales, les contributions cantonales aux frais de déplacement, ou les CIP.

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'office régional de placement comme étant à pourvoir

Abréviations

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AIT	Allocation d'initiation au travail
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
AELE	Association européenne de libre-échange
AS	Action sociale
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CMS	Centre médico-social
CTVS	Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement
DEET	Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
IC	Indemnité de chômage
IJ	Indemnité journalière
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesure du marché du travail
ORP	Office régional de placement
ORTE	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
PET	Programme d'emploi temporaire
PQF	Programme cantonal de qualification
PIB	Produit intérieur brut
RHT	Réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEMO	Semestre de motivation
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
UE	Union Européenne